

**Séance du mercredi 29 avril 2015**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 23/04/2015

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Isabelle GARRELON

*L'an deux mille quinze et le vingt neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Marie Lyse DUNION

**Représentés:** Danielle LACOMBE, Françoise MARRONCLE

**Absents:**

**Objet: Domaine public - Le Beix - 2015\_034**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération 55-2012 qui autorisait le déclassement d'une partie du domaine public au Beix en vue de sa cession à Monsieur Sylvain MICHEL.

Monsieur Sylvain MICHEL n'a jamais fait l'acquisition de cette partie de domaine public et a vendu sa maison à Monsieur Côme SIMON.

Afin de régulariser cette situation Monsieur le Maire propose de procéder à un changement et de prononcer le déclassement de la partie du domaine public précité (copie du plan en pièce jointe à la présente délibération) en vue de sa cession à Monsieur Côme SIMON et non plus Monsieur Sylvain MICHEL.

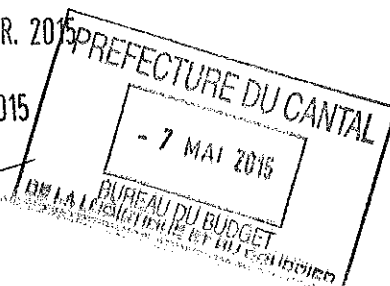
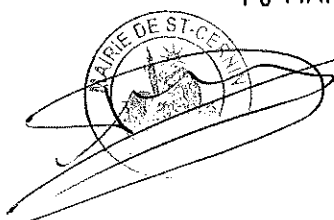
Le Conseil Municipal, après délibérations :

- Décide de prononcer le déclassement définitif de la partie du domaine public précité (voir plan joint) en vue de sa cession à Monsieur Côme SYLVAIN,
- Rappelle que le prix de vente est fixé à 1 euros le mètre carré,
- Rappelle que l'ensemble des frais relatif à la procédure de cession est à la charge du demandeur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet.

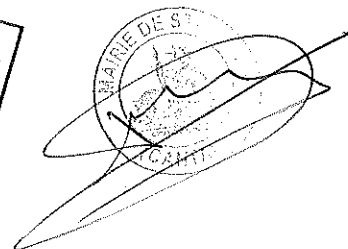
Les autres termes de la délibération du 3 décembre 2015, à savoir le décalage de 1.5 mètre sur le domaine public demandé initialement du fait de la proximité de la voie communale et sa dangerosité, restent inchangés. Il sera demandé au géomètre de respecter cette clause en se référant au plan joint.

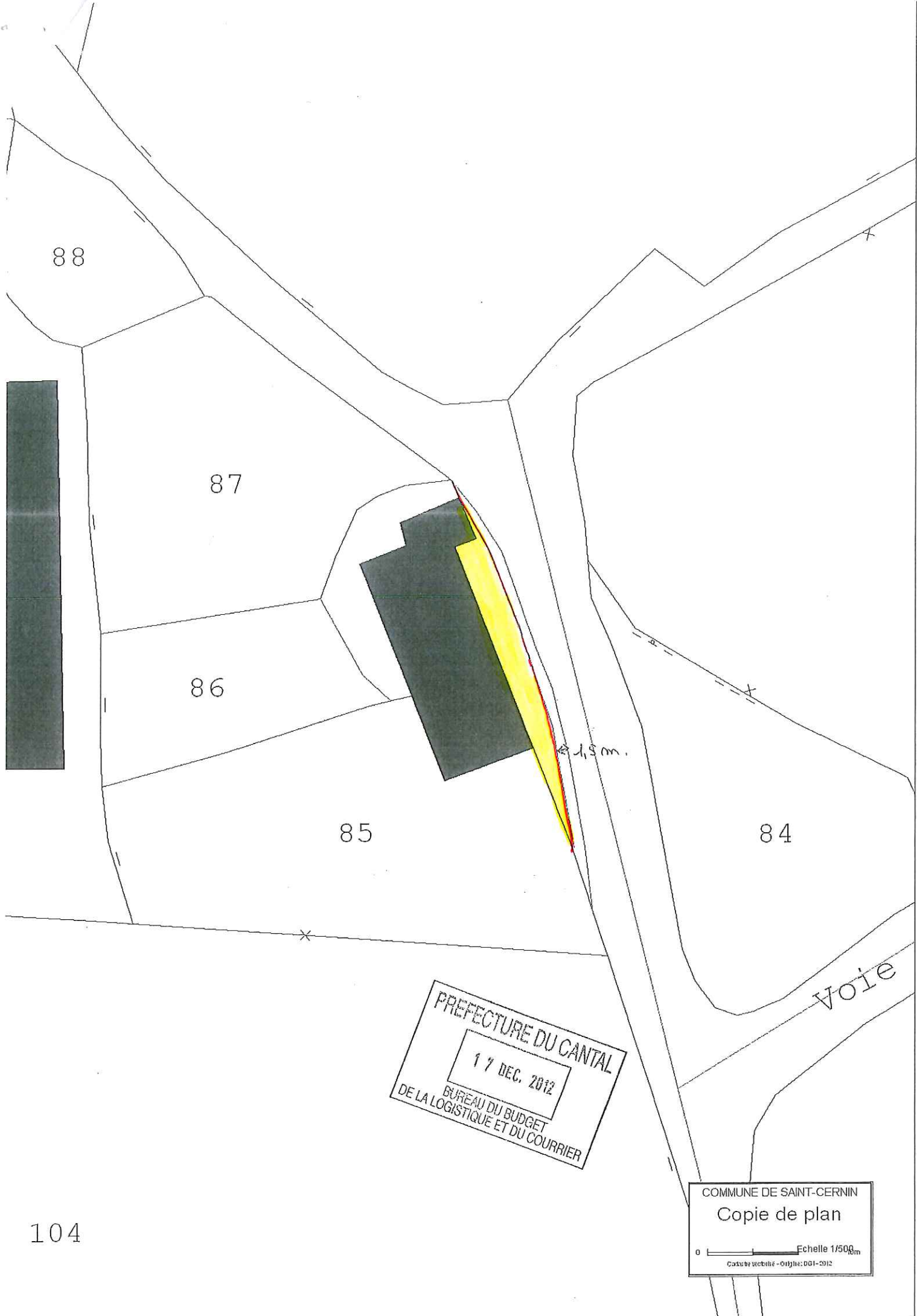
Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le

28 AVR. 2015  
13 MAI 2015



Le Maire,  
A. DUJOLS





88

87

86

85

84

Voie

1,5 m.

PREFECTURE DU CANTAL  
17 DEC. 2012  
BUREAU DU BUDGET  
DE LA LOGISTIQUE ET DU COURRIER

COMMUNE DE SAINT-CERNIN  
Copie de plan  
0 ——— Echelle 1/500m  
Cartographie vectorielle - Origine: DG1-2012

104